

**DECISION DU PRESIDENT**

**DP 2022\_69**

**PRESTATIONS D'OUTILS DE COMMUNICATION SUR LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS EN 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n°DL2021\_09/02 du 20 septembre 2021 donnant délégations au Président,

Considérant que face aux enjeux réglementaires et aux évolutions de la fiscalité, la mise en place de la généralisation du tri à la source des biodéchets est devenue l'une des priorités pour le département de Lot-et-Garonne,

Considérant que la filière de la gestion de proximité est en train de se déployer sur l'ensemble des collectivités adhérentes de ValOrizon et de l'Agglomération d'Agen, et qu'il convient de la structurer et de communiquer à ce sujet,

Considérant que les autorités nationales précisent que la simple distribution de composteur n'est pas suffisante pour répondre à l'objectif de généralisation de tri à la source des biodéchets et que la mise à disposition de moyens techniques, humains et financiers adaptés doit être prise en compte, notamment par la mise en place d'outils de communication à destination des publics.

Il convient alors d'accompagner la communication destinée à faire la promotion de la gestion de proximité des biodéchets et d'informer les publics sur les moyens mis à leur disposition par la création d'une signalétique spécifique, et d'accompagner la montée en compétences des publics du territoire avec la création et l'impression de guides à la pratique du compostage dans le cadre du déploiement des dispositifs de compostage collectifs, mais également lors de la distribution des dispositifs individuels.

Considérant la signature d'un contrat relais avec l'ADEME portant notamment sur la mise à disposition d'une enveloppe financière de 50 000 euros sur une période de 3 ans pour le financement de moyens de communication et de formation de gestion de proximité à destination des acteurs du département de Lot-et-Garonne,

Considérant le retour favorable et le recueil nommé de collectivités adhérentes de ValOrizon et de l'Agglomération d'Agen pour le développement de 3 types de supports de communication: signalétiques des sites de compostages partagés, guide au compostage collectif, guide au compostage individuel.

Considérant la signature d'une convention financière avec les collectivités concernées :

- Pour la création des 3 types de supports de communication auprès du prestataire « Terre Lune »,
- Pour l'impression auprès de l'imprimeur « IGS » des supports selon les quantités déterminées par les collectivités elles-mêmes,
- Pour le calcul du prix unitaire de chaque unité selon son type, établi sur la base du nombre d'habitant pour le département proratisé au nombre d'habitants sur le territoire de la collectivité concernée,
- Pour préciser la prise en charge de ValOrizon du montant HT pour chaque type de support (55%)
- Pour valider le montant total HT restant à la charge de la collectivité selon le nombre d'unités commandées (45%)

Considérant que le budget 2022 de ValOrizon permet de financer pour partie la création de ce projet de support de communication et l'impression des guides créés pour un ensemble de prestations de 18350,00 euros HT,

Considérant que les facturations seront adressées directement aux collectivités ayant participé à la création des supports et selon le nombre d'impressions commandées, dès la fin du processus de création et la livraison de supports,

Considérant les devis ci-dessous demandés pour la seule action de création graphique à « Terre Lune » et au prestataire imprimeur « IGS » :

- **Création « Terre Lune »** : création des supports de communication pour un montant maximum de 9600,00 euros HT
- **Impression des supports par « IGS »** :
  - o Impression de 20362 exemplaires de guides compostage pour un montant maximum de 4006,00 euros HT
  - o Impression de 6400 exemplaires de guides compostage pour un montant maximum de 1147,00 euros HT
  - o Impression de 900 exemplaires de guides compostages pour un montant maximum de 394,00 euros HT

Soit :

- **Un montant total de 15147,00 euros HT pris en charge par ValOrizon via l'enveloppe financière de l'ADEME et une refacturation auprès des collectivités conformément à la convention fixant les modalités d'aides financières et de refacturation selon le nombre de supports de communication demandés.**

### LE PRÉSIDENT,

- Article 1 : **A DECIDÉ** de signer les devis tels que détaillés pour un montant de 15147,00 euros HT:
  - **Création « Terre Lune »** : création des supports de communication pour un montant maximum de 9600,00 euros HT
  - **Impression des supports par « IGS »** :
    - o Impression de 20362 exemplaires de guides compostage pour un montant maximum de 4006,00 euros HT
    - o Impression de 6400 exemplaires de guides compostage pour un montant maximum de 1147,00 euros HT
    - o Impression de 900 exemplaires de guides compostages pour un montant maximum de 394,00 euros HT
- Article 2 : **PRÉCISE** que ces devis ont été notifiés au prestataire susvisé ;
- Article 3 : **PRÉCISE** qu'une enveloppe financière est prévue par l'ADEME fixant le mode de répartition de ces dépenses ;
- Article 4 : **PRÉCISE** que les refacturations ont fait l'objet de convention entre le syndicat ValOrizon et les collectivités concernées par ces dépenses;
- Article 5 : **PRÉCISE** que le montant est prévu au BP 2022.

Fait à Damazan, le 29 novembre 2022  
Le Président,

Michel MASSET